

Commission de recherche SEDS (FiKo)

Carmen Baumgartner - Barbara Hirt - Patrick Müller

Avant-propos :

La commission de recherche a commencé son travail le samedi 21.06.25 et l'a terminé le jeudi 07.07.25,

Durant ces trois semaines, les mesures suivantes ont été prises :

1. Il nous a fallu plus d'une semaine pour trouver un avocat qui accepte le mandat.
2. Finalement, l'avocat Thierry Gotti a été chargé d'examiner la situation d'un point de vue juridique et de prendre les premiers contacts avec le ministère public. Pour ce faire, une avance de 5 688,75 CHF a dû être versée. Pour ce faire, nous avons utilisé le capital qui avait été donné volontairement par quelques généreux membres de la coopérative suite à un appel, que nous remercions ici.
3. La CoFi a été légitimée à procéder dans cette affaire lors de l'AG SEDS 2025. L'administration de la SEDS nous a rapidement fourni les documents souhaités, à tous points de vue.
4. Lors d'un appel avec Thomas Hölscher, nous avons appris son point de vue sur les choses. Celles-ci différaient parfois considérablement des arguments de l'administration SEDS.
5. Tous les documents disponibles ont été examinés. Une comparaison des documents avec Thomas Hölscher n'a pas encore été effectuée.
6. Sur la base de ces conclusions et après avoir examiné tous les documents disponibles, l'avocat nous a conseillé de ne pas saisir le ministère public.
7. Sur la base des recherches effectuées jusqu'à présent et des réactions du cabinet d'avocats, et compte tenu de tous les documents consultés, la commission n'a donc vu aucune chance de dissoudre la procédure du ministère public à court terme.
8. C'est pourquoi cette commission se dissout à nouveau et recommande d'instituer une commission d'enquête qui se légitimera sur le plan du droit économique en se constituant en société simple.

Rapport final de la commission

☆☆☆☆ SEDS Findungskommission (FiKo) ☆☆☆☆
Carmen Baumgartner - Barbara Hirt - Patrick Müller

Mitteilung an den SEDS Vorstand & die Verwaltung:

Die FiKo wird per sofort aufgelöst und die drei oben genannten Mitglieder treten zurück. Dies wurde von den FiKo-Mitgliedern geschlossen und einstimmig beschlossen.

Begründung: Aufgrund der bisherigen Recherchen und Rückmeldungen der Anwaltskanzlei sowie unter Berücksichtigung sämtlicher gesichteten Unterlagen, sieht die FiKo leider keine Chance, das STA-Verfahren kurzfristig aufzulösen. Somit ist der Auftrag der FiKo erledigt. Die FiKo empfiehlt, die Kräfte zu bündeln und eine neue Kommission in Form einer einfachen Gesellschaft legitimieren zu lassen. Die FiKo empfiehlt dem SEDS-Vorstand den sofortigen Rücktritt, weil persönliche Haftungsrisiken erkennbar sind.

Do, 10.07.25 / 20.33 h - Telegram an die SEDS - Verwaltung

PS: Diese Mitteilung soll im SEDS Newsletter, gemeinsam mit dem Link zum SEDS GV Beschlussprotokoll veröffentlicht werden.

Recommandations :

1. Trouver dans nos rangs des personnes compétentes prêtes à s'investir dans la nouvelle commission d'enquête.
2. Légitimer cette nouvelle commission d'enquête sur le plan du droit économique en la faisant nommer en société simple.
3. Créer un réseau de partenariat avec des pros issus des secteurs suivants : Droit des affaires, économie financière, médiateurs, assistance juridique spécialisée, etc.

Proposition :

Lancer à cet effet un envoi postal sous forme de lettre, avec les informations suivantes :

1. Convoquer une AG extraordinaire.
2. Intégrer un sondage, avec les options suivantes :

Sondage :

Le SEDS est dans une situation extrêmement précaire et il faut maintenant que des personnes soient prêtes à prendre leurs responsabilités et à sauver le SEDS. Car maintenant, tout ne peut se faire qu'ensemble et il y a vraiment urgence si nous voulons encore obtenir un quelconque remboursement. C'est pourquoi, très concrètement :

1. Qui est prêt à collaborer à cette nouvelle commission d'enquête ?
2. Qui connaît quelqu'un qu'il/elle considère comme compétent(e) ?
3. Qui est prêt à s'engager ?
4. Qui veut s'engager et peut travailler au sein du comité directeur de SEDS (en tant que mandataire) pour une durée provisoirement indéterminée ?
5. Qui est prêt à participer (dans une certaine mesure) aux frais qui seront occasionnés dans un proche avenir ?
6. Avez-vous des idées, des propositions, des remarques, des critiques constructives, etc.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Par la présente, le mandat de la CoFi est considéré comme définitivement clos.

Jeudi, 10.07.25